

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

REÇU

Le 20 DEC. 2018

SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Aimé SOUMET, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

| | | |
|---------------------------|---|------------------------|
| André BERNOS | à | Jean-Pierre TERUEL |
| Alain TEULADE | à | Martine MIRANDE |
| Cédric PUCHEU | à | Lydie ALTHAPE |
| Marianne PAPAREMBORDE | à | Laurent KELLER |
| Cédric LAPRUN | à | Aimé SOUMET |
| Pierre-Félix CAUHAPÉ | à | Jean GASTOU |
| Marc OXIBAR | à | Fabienne MENE-SAFFRANE |
| Dominique FOIX | à | Daniel LACRAMPE |
| Maylis DEL PIANTA | à | Henriette BONNET |
| Jean-Jacques DALL'ACQUA | à | David CORBIN |
| Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES | à | Denise MICHAUT |
| Marylise GASTON | à | Jean-Claude COSTE |
| Aurélie GIRAUDON | à | Robert BAREILLE |
| Anne BARBET | à | Jean-Michel IDOIBE |

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean CASABONNE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Jean Etienne GAILLAT, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 18-181213-URB-

FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE EN VALLEE D'ASPE

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que depuis septembre 2016, la communauté de communes expérimente dans le cadre de la mission mobilité durable, un service de transport hebdomadaire sur réservation le jeudi matin en haute Vallée d'Aspe. Il permet aux habitants et visiteurs de rejoindre depuis le centre d'une partie des villages, les services marchands (marché de BEDOUS, supermarché) et non marchands (Maison de Services au Public, Maison de santé) concentrés sur le vallon de BEDOUS.

Après des modifications de fonctionnement lors de l'été 2017 (mise en place de la réservation obligatoire, desserte de LESCUN et AYDIUS), le service a aujourd'hui trouvé son public composé de personnes sans véhicule ou ne pouvant plus conduire, 514 trajets uniques ont ainsi été effectués ces douze derniers mois.

Pour le fonctionnement de ce service, la communauté de communes a passé en septembre 2016 une convention avec le Service Intercommunal d'Aide Matériel à la Scolarisation de la Vallée d'Aspe (SIAMS) pour l'utilisation de son véhicule de transport 9 places. La CCHB a également recruté une conductrice non titulaire en contrat jusqu'au 31 décembre 2018 pour la conduite du véhicule.

Afin de simplifier le fonctionnement du service et de le pérenniser, la communauté de communes souhaite faire évoluer la convention avec le SIAMS. Cette nouvelle convention inclut une prestation de service comprenant la location du véhicule ainsi que les heures de travail de sa conductrice pour les besoins de la CCHB.

Pour rappel, le service est gratuit pour les usagers, et a un coût annuel de 5 540 € pour la collectivité.

Ce service a été financé pendant 18 mois par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 80 %.

Ce financement étant terminé, la CCHB a sollicité la Région Nouvelle Aquitaine pour participer à partir du premier trimestre 2019 à la moitié du déficit de fonctionnement de la Navette au titre de sa compétence transports interurbains.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la modification de la convention avec le SIAMS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents liés à la sollicitation de la Région Nouvelle Aquitaine pour une participation au financement du déficit de fonctionnement du service,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 décembre 2018

Suivent les signatures



Affiché le 20.12.18



Le Président

Daniel LACRAMPE